

# COMMUNE DE VILLECROZE

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2013

L'an deux mil treize et le vingt quatre mai à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Joseph RAMPAL, Christophe GUIOL, Elisabeth SZIKLAI, adjoints, Martine FAYAUBOST, Laurent BALZIO, Michelle TICOT, Christian ZIEGLER

Absents ayant donné procuration : Monsieur David TRAINÉAU à Rolland BALBIS, Madame Marthe AMBROSIONI à Michelle TICOT.

Absents : Messieurs Jérôme AVANOTTO, Frédéric GODANO, Vincent VAGH

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth SZIKLAI

-----

### DECISION MODIFICATIVE N° 1 – INVESTISSEMENT COMMUNE

Sur proposition de Monsieur Joseph RAMPAL adjoint aux finances, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés les décisions modificatives suivantes :

Section investissement : augmentation des dépenses suivantes ; 2000€ pour l'acquisition de logiciels, 9.600€ pour la réfection des chemins communaux, 25.500€ pour l'extension du revêtement du Parking du pré de Fine. Une diminution des dépenses correspondantes est opérée sur l'opération WC publics.

### DECISION MODIFICATIVE N° 1 – INVESTISSEMENT EAU / ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Monsieur BALBIS, Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement : augmentation des dépenses suivantes : extension et dévoiement du réseau d'eau 26.000€. Une diminution des dépenses correspondantes est faite sur le programme de travaux de réfection des chemins d'accès au réservoir.

### MISE EN PLACE DE LA CARTE ACHAT PUBLIC

Monsieur RAMPAL explique le principe de la Carte Achat qui est de doter la Commune de Villecroze d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs. A cet effet il convient de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs les commandes nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à formaliser la démarche en contractant auprès de la Caisse d'Epargne de Côte d'Azur la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans qui sera mise en place au sein de la commune à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013

### TARIF DE L'ABONNEMENT AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2013/2014

Le maire explique aux conseillers que le Conseil Général a voté le 22 avril 2013 en Assemblée Départementale, le nouveau tarif de l'abonnement scolaire primaire et du « Pass Jeunes » pour les Collégiens et Lycéens.

La participation restant à charge des familles est portée à 110€ par an et par élève à l'exception des maternelles dont le montant est calculé en fonction du coût réel du transport. Ce nouveau tarif est applicable pour toutes les inscriptions au transport scolaire pour la rentrée 2013/2014. Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

## **DOTATION PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PLACE GENERAL DE GAULLE**

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il a sollicité pour cette opération une aide financière auprès de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, député. L'opération est susceptible de bénéficier d'un financement sur la réserve parlementaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'attribution d'une aide financière de la réserve parlementaire la plus élevée possible pour l'année 2013.

## **BAIL EMPHYTEOTIQUE COMMUNE DE VILLECROZE/CCAS**

Madame Martine FAYAUBOST, explique au conseil municipal que le conseil d'administration du centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Villecroze a pris une délibération le 28 mars 2013 afin de concéder à la Commune de Villecroze les terrains lui appartenant cadastré AB 134, 135, 136 par un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans avec effet rétroactif à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2000, et ce, à titre gratuit.

En effet il convient de régulariser les conditions d'occupation des parcelles du CCAS par la commune qui y a construit le terrain omnisports et s'apprête à réaménager le parking dit « du Pré de Fine ». Le conseil adopte à l'unanimité et autorise le Maire à signer le bail emphytéotique

## **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2012-2015 -AUTORISATION DE SIGNATURE-**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement 2012-2015 signée avec la CAF du Var. Cette convention doit être modifiée afin de fixer les modalités d'intervention financière de la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur.

## **CREATION D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES LGV (Lacs et Gorges du Verdon)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 novembre 2012 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le périmètre de la Communauté de Communes « Lacs et Gorges du Verdon » et le projet de statuts. Il précise qu'à la suite des réunions de concertation entre les maires concernés, il convient à présent de délibérer de nouveau sur les statuts modifiés, sur la date de prise d'effet et la fiscalité. A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal adopte le projet de statuts modifié, demande à monsieur le Préfet une prise d'effet au 1<sup>er</sup> juin 2013 et vote une fiscalité professionnelle unique.

## **FISCALISATION DES DEPENSES DES SDIS**

Le Conseil municipal vote favorablement la motion à l'exploration et à la mise en œuvre du dispositif de fiscalisation des dépenses des services départementaux d'incendie et de secours.

## **HYGIENE ET SECURITE : SUBVENTION POUR LA REDACTION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal sollicite une aide financière pour la rédaction du document unique d'évaluation des risques dans le cadre du plan d'actions 2011/2013 établi par la CNRACL.

## **MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE.**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de modifier le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012

## LISTE DES EMPLOIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite du décret n°2012-752 du 9 mai 2012 les conditions d'attribution des logements de fonction ont été modifiées.

Un logement de fonction peut être attribué après avis du comité technique selon deux régimes : La concession de logement par nécessité absolue de service et la convention d'occupation précaire avec astreinte qui remplace les « concessions de logement par utilité de service ».

Les cadres d'emplois pouvant en bénéficier et le nombre de concession doivent être fixés par le Conseil municipal.

A l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal fixe le nombre à UNE Concession de logement pour nécessité absolue de service et le cadre d'emploi pouvant en bénéficier :

EMPLOIS	Obligations liées à l'octroi du logement
Garde Champêtre	Assurer la surveillance et la sureté des biens communaux et du territoire. Assurer la sécurité et les urgences dans la commune

avec effet au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2013

## INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX EN COURS

Travaux Place Général de Gaulle : Dans 15 jours la pose du carrelage sera terminée. Il faut envisager une reprise des carrelages (dalles qui bougent)

Les bancs et jardinières sont attendues.

Création d'une association « les amis des fleurs » : Madame Martine FAYAUBOST informe qu'une association est en cours de création. Le but est d'intensifier et d'améliorer le fleurissement sur les lieux publics et d'apporter une aide aux employés de la mairie.

Réhabilitation maison Roux :

L'analyse des offres faite par le cabinet de maîtrise d'œuvre Arch pour les 3 lots a été réceptionnée, le maire donne le détail. La Commission d'appel d'offres statuera pour l'attribution.

Crèche : L'audit qui concerne les bilans financiers et de fonctionnement de l'association est satisfaisant.

Immeuble Communal appelée « maison Castillon » :

Une offre d'achat a été faite par un riverain qui souhaite acquérir cet immeuble. L'avis de valeur demandé au service des Domaines est attendu. Le dossier est suivi par Madame Martine FAYAUBOST. Ce dossier sera de nouveau évoqué lors d'un prochain Conseil municipal.

La séance est levée à 20h.